



**MAIRIE DE PARMAIN 95620**  
**TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88**

## **DÉCISION DU MAIRE**

**N° 2026/34**

**SIGNATURE D'UN DEVIS PORTANT SUR LA LOCATION DE DIFFÉRENTES STRUCTURES  
AVEC LA SOCIÉTÉ « LUDIK »  
DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA VILLE DU DIMANCHE 31 MAI 2026**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations n°2022/39 du 29 septembre 2022 et n°2023/48 du 06 décembre 2023 relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

**CONSIDÉRANT** le souhait de la collectivité d'organiser la fête de la ville dimanche 31 mai 2026,

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société LUDIK portant sur la location d'un trampoline élastique et d'un parc océan,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un devis avec cette entreprise fixant les conditions générales de location et obligations de chacune des parties,

### **D É C I D E**

**ARTICLE 1 -** De signer un devis n° 251902 pour la location d'un trampoline élastique et d'un parc océan avec l'entreprise LUDIK dont le siège social est situé 27 rue de Merlange – Zone de la Charlotte – 77130 Saint-Germain-Laval, le dimanche 31 mai 2026.

**ARTICLE 2 -** Que le coût de la prestation s'élève à la somme de 1 196,00 € HT soit 1 435,20 € TTC.

**ARTICLE 3 -** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 4 -** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 20 mai 2026



**Loïc TAILLANTER,**

**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



SARL LUDIK  
27 RUE DE MERLANGE  
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL FR  
Tel ; 01 64 31 39 67

Mairie de Parmain  
Place Georges Clémenceau  
95620 Parmain

SIRET : 21950480000018

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 21/05/2026

ID : 095-219504800-20260520-DM202634-AR



Devis N° 251902

Dimanche 31 Mai 2026 (horaire à préciser) à Parmain

Date d'émission : 11/03/2026

Période de validité : 1 mois

Désignation	Quantité	Prix unitaire	TVA	Montant HT
Trampoline Elastique (4 pistes) voir fiche produit / montage et démontage compris puissance : 1 kW	1,00	690,00	20%	690,00
Remise		10,00%		69,00
Opérateur Obligatoire pour les Trampo-Elastique	1,00	190,00	20%	190,00
Parc Océan voir fiche produit / montage et démontage compris puissance : 2.4 kW	1,00	255,00	20%	255,00
Forfait Transport	1,00	130,00	20%	130,00
Sous-total HT				1 265,00 €
Remise HT				69,00 €
Total HT				1 196,00 €
TVA 20%				239,20 €
Total TTC				1 435,20 €

Contact : Mme Saumier Sylvia : 01 34 08 95 71 - 06 89 80 21 00 / ssaumier@ville-parmain.fr

Devis sous réserve de disponibilité.

Pour être accepté, le devis doit être accompagné d'un acompte (ou d'un bon de commande) et du formulaire dûment complété.

La signature implique que le client accepte le présent devis ainsi que les conditions générales qui y sont attachées.

Date et signature avec la mention "Bon pour accord".

Parmain en fête  
31 mai 2026

6232-02303 020982



"Bon pour Accord"  
Loïc TAILLANTER

*(Signature)*  
Maire de PARMAIN

Coordonnées bancaires : FR76 3008 7338 6600 0823 6750 188 / BIC : CMCIFRPP

SARL au capital de 7 140 euros - SIRET 45158895800020 - RCS MELUN - NAF 9001Z - TVA intracommunautaire : FR90451588958